

COMMUNIQUE DE PRESSE

21 octobre 2022

En Rhône-Alpes, renaturer les rivières pour s'adapter aux effets du changement climatique

Crues intenses et dévastatrices, sécheresses de plus en plus longues, les phénomènes extrêmes liés au changement climatique se multiplient. Redonner un fonctionnement plus naturel aux milieux aquatiques, c'est les rendre plus robustes pour supporter les impacts du changement climatique. En été, cela peut contribuer à limiter l'assèchement des cours d'eau ou encore l'augmentation de la température de l'eau. C'est aussi une solution pour réduire les risques d'inondations et protéger les populations. Plus encore, la renaturation des rivières contribue à améliorer la qualité de l'eau et le cadre de vie et à favoriser le retour de la biodiversité.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse place la restauration des milieux aquatiques au rang des priorités et accompagne les collectivités dans leurs projets en leur consacrant 460 millions d'euros dans le cadre de son programme d'intervention 2019-2024.

- **Agir plus vite et plus fort pour s'adapter aux impacts du changement climatique**

Les politiques de l'après-guerre, conduites dans un objectif de développement économique, ont conduit à l'artificialisation de nombreux cours d'eau français, modifiant leurs tracés et asséchant les zones humides, avec des conséquences importantes sur le bon fonctionnement de ces milieux aquatiques, notamment en période de crues ou de sécheresse. Et le changement climatique, avec la multiplication de phénomènes intenses, vient encore aggraver ces détériorations. Il est urgent d'agir plus vite et plus fort pour s'adapter aux impacts du changement climatique. Une solution, c'est de faire de nos rivières des alliées en leur redonnant un fonctionnement naturel.

Par exemple, en laissant la rivière déborder et dissiper son énergie dans des zones d'expansion de crues, elle devient moins dangereuse pour la population lors des inondations les plus fréquentes. De même, une rivière qui retrouve des méandres et qui n'est pas canalisée, ralentit les eaux et retarde le pic de crue. Contre la sécheresse estivale, une rivière reconnectée à ses zones humides souffre moins de risque d'assèchement car la zone humide lui restitue l'eau stockée l'hiver. Ou encore les boisements des berges des rivières limitent l'élévation de la température de l'eau permettant ainsi de créer des îlots de fraîcheur pour les riverains et des conditions de vie meilleures pour les poissons.

- **Des projets qui ont fait leurs preuves sur les territoires**

De nombreux projets de restauration de rivière ont déjà vu le jour avec l'aide de l'agence de l'eau. Depuis 2019, plus de 242 km de cours d'eau ont retrouvé un bon fonctionnement sur les bassins Rhône-Méditerranée et Corse dont 80 km en Rhône-Alpes. Et près de 900 hectares de zones humides ont été acquis ou restaurés.

La restauration écologique et hydraulique de la Brévenne à l'Arbresle (Rhône)

Suite à la crue de novembre 2008, changement de cap pour les élus de la communauté de communes du Pays de l'Arbresle avec l'appui du syndicat de rivières Brévenne-Turdine (SYRIBT) : passage d'un projet d'installation d'une zone d'activités économiques à un projet de restauration du cours d'eau pour diminuer le risque d'inondation. Un espace a été redonné à la rivière sur 800 m et sur 9 hectares pour restaurer une bande active de 20 à 30 m de large avec de multiples objectifs : réduire les inondations et les effets de la sécheresse, améliorer les habitats favorables à la biodiversité et améliorer le cadre de vie des habitants.



Les travaux ont permis de sortir une vingtaine de foyers de la zone inondable et de diminuer le risque d'inondation pour une quarantaine de foyers. Les bénéfices pour la rivière sont importants car la modification du lit le rend plus attractif pour la faune aquatique. La suppression d'enrochements et de merlons sur les berges, quant à elle, reconnecte les milieux dans l'emprise latérale du cours d'eau, modifie les conditions d'habitats et permet ainsi de développer la biodiversité.

Un tiers du Lange restauré (Ain)

Le syndicat de rivières Ain aval et affluents (SR3A) a entrepris de nombreux travaux sur le Lange entre 2014 et 2022 afin de répondre aux préoccupations des élus qui souhaitaient revaloriser les centres bourg en s'appuyant sur les cours d'eau qui présentaient de nombreux dysfonctionnements : inondabilité forte, chenalisation et incision importante du lit, qualité médiocre des habitats aquatiques, présence d'ouvrages en travers et déconnexion aux zones humides du lit majeur. Ainsi, 10 seuils qui barraient la rivière ont été aménagés et 36 hectares de zones humides sont à nouveau connectés à la rivière. Pour aller plus loin, le SR3A s'est engagé à redonner de l'espace pour le bon fonctionnement de la rivière et à installer des corridors naturels favorables au cycle de vie des espèces. Par exemple, à Bellignat, dans une zone à la fois urbaine et rurale, 2 km de rivière ont été restaurés, 16 hectares de zones humides sont reconnectés, 1 ouvrage supprimé et une voie douce a été créée. Au total, les travaux concernent un tiers du Lange, soit 7 km qui permettront de rendre la rivière plus résiliente face aux pressions liées à l'activité humaine et au changement climatique.



L'Yzeron, pionnière pour l'eau et les poissons (Rhône)

Depuis 2004, de lourds travaux portés par le Syndicat du bassin de l'Yzeron ont permis de supprimer ou de rendre franchissables 37 seuils tout au long de l'Yzeron, près de Lyon, avec des bénéfices réels sur la quantité de truites recensées et leur diversité génétique, notamment dans le contexte de réchauffement climatique et de sécheresse. Après des années de forte mortalité en raison de l'augmentation des températures de l'eau en amont des ouvrages, les populations de truites se comportent désormais mieux grâce à l'existence de zones de refuge plus fraîches, libérées par l'enlèvement des seuils. Les pêches électriques et les différents suivis biotiques révèlent aussi qu'une meilleure circulation des poissons tout au long de l'Yzeron génère un phénomène de brassage plus important et donc un capital génétique meilleur. Sans parler des effets constatés sur les espèces accompagnatrices de la truite.



- **Les aides de l'agence de l'eau : 460 M€ pour la restauration des milieux aquatiques**

Dans le cadre de son programme d'action 2019-2024, l'agence de l'eau prévoit d'investir 460 millions d'euros pour soutenir les collectivités dans leurs projets de restauration des milieux aquatiques. En Rhône-Alpes, elle a déjà apporté 91 millions d'euros d'aides.

Pour Laurent ROY, directeur général de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

« Cet été, les premières victimes des événements climatiques ont été les milieux aquatiques. Très fragilisés, ils ont en outre dû faire face à une demande accrue de prélèvements nécessaires pour satisfaire les différents usages, eau potable ou irrigation notamment. On le sait désormais, la renaturation des rivières et des milieux aquatiques est un moyen économique, pérenne et efficace pour s'adapter aux effets du changement climatique. La dynamique d'engagement de projets de restauration doit s'accélérer et la mobilisation des élus, porteurs de ces démarches, est l'une des clés pour y parvenir. Le portage politique est aussi une condition de réussite des projets pour associer et convaincre toutes les parties prenantes, les acteurs économiques et notamment les agriculteurs, mais aussi les riverains pour remporter l'acceptation sociale des projets. »

➤ **Pour en savoir plus**



Et si la rivière redevenait un atout pour mon territoire ?

[Un livret argumentaire](#) de l'agence de l'eau pour découvrir les **bénéfices multiples de la restauration des rivières**.

Destiné aux élus ce document est rédigé sous la forme de fiches pratiques et illustré de retours d'expériences, témoignages et chiffres clés. Toutes les bonnes raisons d'agir résumées en 44 pages !

A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - www.eaurmc.fr | www.sauvonsleau.fr



L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, qui a pour mission la reconquête du bon état de l'eau et des milieux aquatiques. En application du principe pollueur-payeur, elle perçoit des redevances fiscales payées par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs, en fonction des volumes qu'ils prélèvent et de la pollution qu'ils rejettent. L'argent ainsi collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux : améliorer les systèmes d'assainissement, réduire la pollution par les substances toxiques, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des eaux des captages dégradés par les pollutions diffuses (pesticides et nitrates), préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des milieux marins et des zones humides dégradées ou menacées ... L'agence de l'eau agit dans le cadre d'un programme d'intervention 2019-2024 qui fixe les grandes priorités d'action pour 6 ans. L'agence dispose d'une capacité d'aide annuelle d'environ 440 M€ et emploie 330 personnes.

CONTACTS PRESSE

Agence de l'eau / Valérie Santini / 06 33 03 76 24 / valerie.santini@eaurmc.fr

Agence Plus2sens / Laurence Nicolas / 06 64 50 59 50 / laurence@plus2sens.com & Leslie Brunner - 06 76 33 55 15 / leslie@plus2sens.com